

Critères de sélection ski de fond

Pour la sélection dans les cadres Swiss-Ski 2006 / 2007

Généralités :

Celui ou celle qui remplit les critères de sélection définis ci-après sera pris en considération pour être retenu dans un des cadres Swiss-Ski. En cas d'absence avérée de progression des performances malgré une appartenance à un cadre depuis plusieurs années, et malgré la réalisation des critères, une nouvelle sélection sera dépendante de la décision de la commission de sélection.

Sélection des athlètes, d'après le contrat de base :

Swiss-Ski s'engage à informer les athlètes des critères de sélection pour être retenu dans un cadre Swiss-Ski pour la saison suivante avant le 31 octobre.

Swiss-Ski s'engage à évaluer et à décider objectivement la sélection dans les cadres d'après les critères de sélection. Swiss-Ski communique aux athlètes la sélection pour les cadres par courrier et avant le 31 mai. Une communication écrite de la fédération informant de la non sélection dans un cadre jusqu'au 31 mai vaut comme rupture du contrat de base des athlètes.

Swiss-Ski peut convoquer les athlètes pour des entraînements ou pour des compétitions avec d'autres équipes que celles dans lesquelles il a été sélectionné. Sur demande écrite, Swiss-Ski doit expliquer aux athlètes les raisons de ses décisions. Les décisions ne peuvent être fondées que sur des motifs sportifs, médicaux ou disciplinaires. Des raisons disciplinaires ne peuvent être avancées qu'après audition de l'athlète.

Pendant la durée du contrat existant, l'athlète s'engage à accepter la sélection dans un cadre Swiss-Ski et à donner suite aux convocations de Swiss-Ski.

Critères généraux valables pour tous les cadres « ski de fond »

- Engagement professionnel dans le sport de haut niveau avec des objectifs clairs, à court, moyen, et long terme pour faire partie de l'élite mondiale ;
- Dispositions physiques et psychiques pour l'entraînement et la compétition de haut niveau ;
- Disposition à travailler avec les infrastructures et les entraîneurs de Swiss-Ski ;
- Potentiel de développement pour pouvoir atteindre les objectifs cités ci-dessus (passé d'entraînement, potentiel physique, santé, ...) ;
- Pour tous les cadres, la liste FIS valable est la liste officielle de points FIS de fin avril / début mai 2006, les restrictions seront mentionnées expressément.

Les rangs obtenus en CM, CHM M 23 ou COC, que ce soit lors de courses de distance ou de sprint, seront toujours évalués en fonction de la participation. Celle-ci doit être suffisante en nombre et en qualité. Dans le cas contraire, les critères définis pourront être relevés.

L'avis des entraîneurs est prépondérant et les conséquences qui s'imposent seront tirées.

Par exemple, selon le niveau et le nombre de participants en CM, un 37^e rang peut avoir plus de valeur qu'une 25^e place.

1. Equipe Nationale Dames et Hommes / Distance et Sprint

Résultat aux JO, Champ. du Monde et/ou en CM :

- *Word Cup standing ranking list „overall“ or „distance“ or „sprint“*, Rang 1 à 30 ou
- Coupe du Monde, 1 classement de 1 à 3 ou
- JO ou Champ. Monde, 1 classement de 1 à 8

Les compétitions de Sprint qui comptent pour la sélection doivent être organisées selon le règlement FIS.

2. Cadre A

2.1. Dames Distance

Résultats aux JO, en CM :

- 1 classement, rang 1 à 20 ou
- 3 classements dans la 1ère moitié du classement ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 3 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 5 (1)

2.2. Hommes Distance

Résultats aux JO, en CM :

- 1 classement, rang 1 à 25 ou
- 3 classements dans la 1ère moitié du classement ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 5 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 3 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 8 (1)

2.3. Dames Sprint

Résultats aux JO, en CM :

- 1 classement, rang 1 à 12 ou
- 3 classements, rang 1 à 25 ou

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 5 (1)

2.4. Hommes Sprint

Résultats aux JO, en CM :

- 1 classement, rang 1 à 16 ou
- 3 classements, rang 1 à 30 ou

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 à 3 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 8 (1)

3. Cadre B

Pour la sélection dans les cadres B et/ou C, l'âge civil, le niveau et l'âge d'entraînement des athlètes seront aussi pris en considération. Par rapport à l'âge civil, on doit entrevoir une progression des performances qui permettront une accession rapide (dans les 2 ans) à un cadre supérieur (A ou EN).

3.1. Dames Distance

3.1.1. Séniors

Résultats en CM :

- 1 classement dans la 1ère moitié du classement ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 8 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 5 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 10 (1)

3.1.2. Juniors

Résultats aux Championnats du Monde Junior :

- 1 x rang 1 à 15 ou
- 2 classements dans le 1er tiers du classement ou

Résultats à la Coupe Kurikkala OPA :

- Rang 1 à 3 ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 6 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 3 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA)

3.2. Hommes Distance

3.2.1. Séniors

Résultats en CM :

- 1 classement dans la 1ère moitié du classement ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 12 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 8 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 15 (1)

3.2.2. Juniors

Résultats aux Championnats du Monde Junior :

- 1 x rang 1 à 20 ou
- 2 classements dans le 1er tiers du classement ou

Résultats à la Coupe Kurikkala OPA :

- Rang 1 à 5 ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 8 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 5 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA)

3.3. Dames Sprint

3.3.1. Séniors

Résultats en CM :

- 1 classement, rang 1 à 25 ou

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 à 4 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou Résultats Championnats du Monde M 23 :
- Rang 1 à 10 (1)

3.3.2. Juniors

Voir Point 3.1.2. « Distance »

3.4. Hommes Sprint

3.4.1. Séniors

Résultats en CM :

- 1 classement, rang 1 à 30 ou

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 à 8 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou Résultats Championnats du Monde M 23 :
- Rang 1 à 15 (1)

3.4.2. Juniors

Voir Point 3.2.2. « Distance »

4. Cadre C

4.1. Dames Distance

3.1.1. Séniors

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 15 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 10 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou Résultats Championnats du Monde M 23 :
- Rang 1 à 15 (1)

3.1.2. Juniors

Résultats aux Championnats du Monde Junior :

- 1 x rang 1 à 25 ou
- 2 classements dans la 1^{ère} moitié du classement ou

Résultats à la Coupe Kurikkala OPA :

- Rang 1 à 6 ou

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 10 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 6 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA)

4.2. Hommes Distance

4.2.1. Séniors

Résultats COC OPA :

- Classement général final, rang 1 à 20 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 15 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou Résultats Championnats du Monde M 23 :
- Rang 1 à 20 (1)

4.2.2. Juniors

Résultats aux Championnats du Monde Junior :

- 1 x rang 1 à 30 ou
- 2 classements dans la 1^{ère} moitié du classement ou

Résultats à la Coupe Kurikkala OPA :

- Rang 1 à 10 ou

Résultats COC/CA OPA :

- Classement général final, rang 1 à 15 ou
- Courses individuelles : 2x rang 1 à 10 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA)

4.3. Dames Sprint

4.3.1. Séniors

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 à 8 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 15 (1)

4.3.2. Juniors

Voir Point 4.1.2. « Distance »

4.4. Hommes Sprint

4.4.1. Séniors

Résultats COC OPA :

- Courses individuelles : 2x rang 1 à 12 (1) (participation des équipes AUT, FRA, GER, ITA) ou

Résultats Championnats du Monde M 23 :

- Rang 1 à 20 (1)

4.4.2. Juniors

Voir Point 4.2.2. « Distance »

5. Candidats /es (Distance et Sprint)

5.1. Critères généraux et remarques

- Selon le contrat de base des athlètes, le statut de „Candidat“ n'est pas un statut officiel Swiss-Ski ;
- Prise en considération des classements et/ou des points FIS lors des compétitions importantes suivantes : Chpts Monde Junior, COC OPA, CA OPA, Coupe Kurikkala M20 et M18, compétitions FIS (Chpts Suisse, Swisscom Cup) ;
- Prise en considération du potentiel => avis des entraîneurs ;
- Chez les M 20, on ne constitue pas de cadre spécial Sprint.

5.2. Relève et Candidats /es (M 20 et M 18)

Malgré la prise en considération des compétitions énumérées ci-dessus, le potentiel est prépondérant. Ce potentiel disponible doit offrir des chances réelles d'atteindre à long terme le niveau mondial (voir critères généraux au début).

6. Blessure / Maladie / autres

Par suite de blessure, de maladie ou de surcharge scolaire ou professionnelle (une seule fois), qui serait la cause de non réalisation des critères de sélection, un (e) athlète peut être maintenu (e) dans les cadres Swiss-Ski pour une année supplémentaire **sur décision des responsables des sélections (commission de sélection)**. La même mesure est valable pour les athlètes qui suivent l'école de recrues de l'armée. Les critères généraux pour tous les cadres énoncés au début des critères de sélection tout comme l'évaluation du potentiel sont déterminants pour la prise de telles décisions.

7. Sélection

La décision quant à la sélection dans un cadre Swiss-Ski est du ressort de la commission de sélection. Celle-ci comprend le chef du sport de performance, le chef de discipline et les entraîneurs responsables. L'avis des entraîneurs est particulièrement prépondérant dans la commission.

Il n'y a aucune possibilité de recours.

La commission de sélection, octobre 2005 :

Chef ski de fond, Michel Antzemberger :

Chef du sport de performance, Gian Gilli :